



Projet d'implantation d'un nouveau cimetière
Concertation citoyenne

Dossier de consultation

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	3
2	LE PROJET PRÉSENTÉ À LA CONSULTATION	5
2.01	Pourquoi un nouveau cimetière ?	5
2.02	Le temps file.....	5
2.03	Quelques données générales	6
2.04	Rappel des besoins à satisfaire	7
2.05	De quel cimetière Questembert veut se doter ?	8
2.06	Trois secteurs évalués	10
2.07	Les règles d'urbanisme	11
2.08	La situation foncière.	12
2.09	Les conditions d'accès	13
2.10	La faisabilité géotechnique	14
2.11	L'environnement naturel	15
2.12	Le potentiel d'aménagement	16
2.13	Bilan chiffré comparatif	19
3	LES MODALITÉS DE VOTE	20

Le projet de nouveau cimetière s'inscrit dans le programme porté par l'équipe municipale et devra répondre aux enjeux actuels auxquels est confrontée la commune. Ce nouveau cimetière viendra en complément de celui du centre-ville.

La commune de Questembert connaît une croissance régulière et un vieillissement de sa population. Cette dynamique démographique s'accompagne d'un besoin en équipements publics mais aussi en surfaces urbanisables.

Les services funéraires sont aussi concernés. Ainsi malgré une première extension de l'actuel cimetière en 1992 puis une seconde en 2016, le cimetière arrivera à saturation avant 2025.

La commune envisage donc la création d'un cimetière paysager pour les 20 prochaines années - avec possibilité d'extension pour les générations futures en bénéficiant des équipements réalisés dans le cadre du présent projet.

La commune a déjà travaillé sur la conception du projet ; sa forme urbaine et paysagère sont déjà globalement établis. Le site, outre les espaces dédiés aux emplacements de caveaux et cavurnes, devra prévoir la construction d'un préau, l'aménagement d'un jardin du souvenir (espace de dispersion), une zone technique pour les matériaux ainsi qu'une zone de stationnement pouvant accueillir des visiteurs autres que ceux se déplaçant au cimetière.

Cependant, si la réalisation de ce projet ne peut être remise en cause, il convient de s'interroger sur sa localisation et la commune souhaite la consultation de la population sur ce sujet. Pour se faire, l'ensemble des résidents en âge de voter pourront se prononcer et faire part de leur choix.

Il s'agit de produire ensemble une vision d'aménagement globale en analysant les potentialités de chaque site quant aux besoins actuels de Questembert. La préservation de la qualité de vie de notre commune rurale et de son attractivité pour l'accueil de nouveaux habitants sont également à considérer. Ainsi cette interrogation devra intégrer l'utilité et le devenir des sites s'ils n'accueillent pas le cimetière.

L'augmentation continue de la population depuis 2015 sur notre territoire entraîne une pression foncière, une envolée des prix au m² et un accroissement des besoins en logements d'autant plus important.

La commune de Questembert n'échappe pas à cette flambée et il est nécessaire de bien anticiper les zones permettant de nouveaux secteurs à urbaniser conformément à la législation en vigueur.

Questembert / cimetière Saint Michel



Pourquoi une consultation des Questembertois ?

Une consultation organisée pour aide à la décision

L'équipe municipale souhaite par la présente démarche de consultation demander l'avis de la population afin d'accompagner sa prise de décision dans le choix de la localisation du futur cimetière. L'organisation d'une consultation lui a semblé la meilleure option permettant ainsi à chaque résident en âge de voter de se prononcer et de prendre part à l'aménagement de la commune.

Cet équipement est en effet nécessaire et devra être réalisé dans les plus brefs délais afin de continuer d'assurer aux Questembertois les services d'un cimetière dans leur commune.

Cependant comme rappelé ci-dessus, le projet de construction date de 2006 et depuis plusieurs propositions de site ont été faites par les équipes municipales précédentes ; des phases de consultation de la population ont eu lieu sans toutefois pouvoir aboutir au lancement effectif du projet. Tout au long de ces années, des avis contradictoires se sont faits jour sur la localisation du cimetière.

La volonté de la municipalité n'est nullement de remettre en cause un choix qui a été validé à un moment donné mais bien de prendre en considération l'évolution de la commune depuis ces dernières années. Ainsi, c'est dans un esprit constructif et volontaire que l'équipe municipale a décidé de donner au citoyen la possibilité de contribuer au choix du site, afin que la décision soit éclairée, collective et légitimée par un vote des habitants.

Les engagements de la commune

Elle a travaillé pour considérer l'ensemble des sites possibles sur la commune et propose aujourd'hui 3 sites qui pourraient accueillir ce nouveau cimetière. Le vote des résidents portera uniquement sur le choix du site. Au-delà, les questions et remarques sur le projet global du cimetière seront prises en compte par la collectivité qui y apportera réponse.

Cette consultation poursuit la volonté de participation et de démocratie citoyenne et en constitue une étape importante.

Dans la recherche de mettre en place une démarche transparente et qui réponde aux attentes du public, la collectivité s'est faite accompagner par un organisme de conseil, spécialisée dans la participation citoyenne et garante nationale de concertation, pour la mise en place de cette consultation.

La décision finale quant au projet et au site retenu sera prise en conseil municipal le 28 novembre 2022. Le conseil municipal, comme la loi l'oblige, reste donc le décisionnaire final.

La majorité municipale s'engage cependant à prendre en considération le vote des habitants. Si elle a souhaité organiser une telle démarche de vote, c'est bien pour que les citoyens de Questembert puissent pleinement peser dans la décision finale.

2.01 Pourquoi un nouveau cimetière et plusieurs sites étudiés ?

D'un point de vue réglementaire, les sites consacrés à l'inhumation des défunts doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de personnes pouvant y être enterrées chaque année.

Or le cimetière Saint Michel est arrivé à saturation et ne peut plus être étendu : il est donc urgent de créer un nouveau cimetière afin d'être en conformité avec la loi.

Le projet de construction d'un nouveau cimetière date de 2006. A l'époque un emplacement réservé est inscrit au PLU sur le site du Grand Céloc pour sa réalisation. Un projet est établi et validé par le conseil municipal en 2013. En mai 2014 un nouveau groupe de travail a réfléchi à une alternative au site du Grand Céloc à Kerojonc. Le dossier a été présenté à la population et le site de Kerojonc a été retenu en 2017.

En parallèle, l'attractivité de la commune incitant des jeunes ménages à venir s'installer, a entraîné une rareté de l'offre de logements, tant à la location qu'à l'achat.

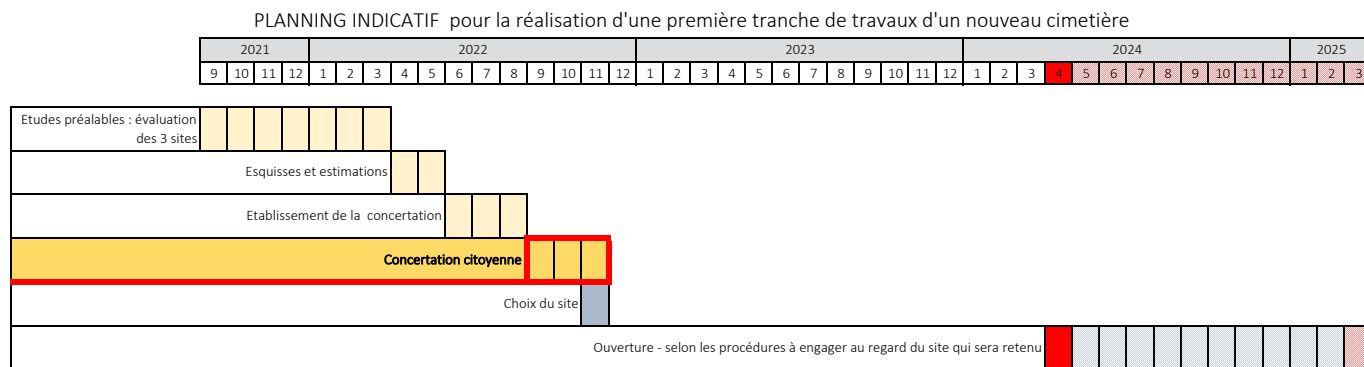
La collectivité doit rapidement engager des projets pour répondre à cette forte demande à proximité du centre ville afin de faciliter les déplacements tant pour les adultes que pour les jeunes intégrant les établissements scolaires.

Face à ce constat et à l'urgence de réaliser un nouveau cimetière, les élus ont souhaité rouvrir le dossier : **tous les secteurs de l'agglomération non bâtis ont été évalués, il en est ressorti trois sites potentiels pouvant accueillir ce nouvel équipement :**

- Le Grand Céloc,
- Kerojonc
- La Grée au Roc.

2.02 Le temps file.....

Car la création d'un cimetière nécessite un temps d'études et de procédures variables selon les sites :



2.03 Quelques données générales

Selon une étude récente, à l'échelle nationale 59% des personnes de plus de 40 ans souhaitent se faire incinérer.

Après crémation, la dispersion en jardin du souvenir ne représente que 10% des cas.

Cela signifie qu'il nous faut réfléchir à augmenter les espaces cinéraires des cimetières : columbariums, cavurnes principalement.

Si pour de nombreuses personnes la proximité entre le lieu d'habitat et le cimetière reste important, s'en éloigner est souvent devenu une nécessité, allant de pair avec un aménagement approprié, alternatif au cimetière classique du centre-ville : prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, stationnement, aspect général plus accueillant...

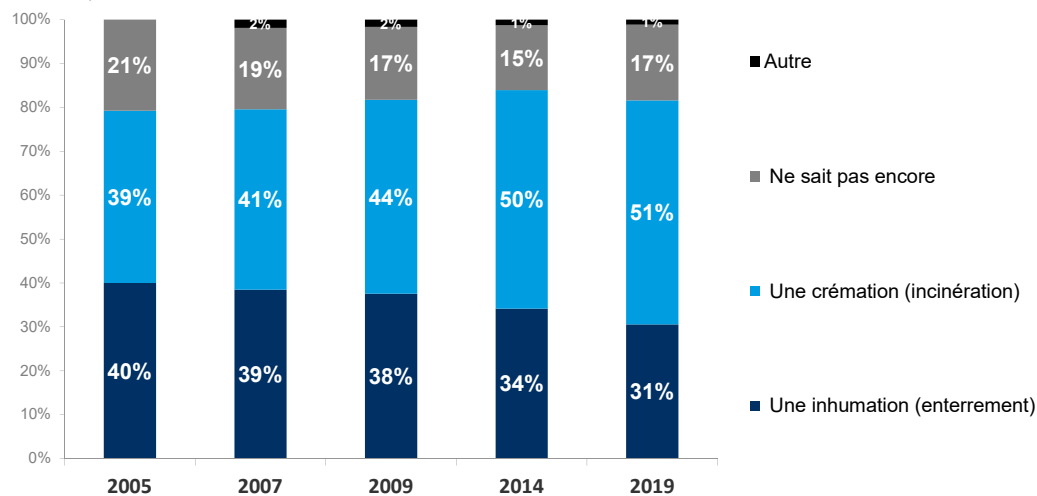
Les espaces de mémoire ne sont plus systématiquement associés au lieu où l'on habite dans la mesure où nous habitons de plus en plus dans des lieux différents: les mobilités professionnelles complexifient notre capacité à anticiper le lieu où notre vie s'arrêtera.

La crémation est d'ailleurs une réponse à la forte mobilité de la population, limitant le recours à la réservation d'un caveau en un endroit donné.

La tendance croissante à choisir la crémation se poursuit

Pour vos propres obsèques envisagez-vous plutôt une inhumation ou une crémation ?

Base 2019 : 1002 individus 40 ans et plus



Source : Les Français et les obsèques, CSNAF-CREDOC 2005, 2007, 2009, 2014, 2019



Changé / Préau et salle de cérémonie



Mulsanne / Abri à condoléances - repos



Orléans la Source / Sanitaires et préau

2.04 Rappel des besoins à satisfaire

De façon obligatoire :

- un accès : voiture, vélo, piéton..
- le stationnement dont places PMR (*Personnes à Mobilité Réduite*)
- une clôture de 1m50 minimum de haut
- des allées principales de largeur suffisante pour les engins de terrassements et de maçonnerie
- un caveau provisoire
- un ossuaire
- un espace pour des caveaux
- un espace cinéraire
- de l'eau
- un point de collecte des déchets
- un local technique
- un règlement intérieur accessible.

Options retenues par le groupe de travail :

- un espace de recueillement à l'abri des intempéries comme du soleil (type abri à condoléances)
- des sanitaires
- de l'éclairage, à définir
- un pré-équipement des emplacements (caveaux ou cavurnes)
- des cavurnes
- un colombarium
- un jardin du souvenir (espace de dispersion des cendres)



Surzur / Parvis d'accueil et clôture transparente

2.05 De quel cimetière Questembert veut se doter ?

Il existe plusieurs typologies de cimetières et de façons d'inhumer ou d'incinérer nos défunts. Après échanges avec le groupe de travail, celui-ci a décidé de réaliser un cimetière paysager, au sein duquel toutes les techniques seraient possibles et organisées.

Ainsi, le projet associera les typologies :

...d'un cimetière paysager = cimetière contemporain

Principales caractéristiques :

- un aspect général très maîtrisé en limitant les alignements
- la relation avec l'environnement paysager est recherchée
- recherche de qualité par l'unité
- espace optimisé : la densité des sépultures peu rester forte mais dans un cadre aéré, végétal
- l'espace végétal est plus important que l'espace minéral
- mixte : caveaux / cinéraire / jardin, la déambulation est structurante

...d'un espace en cimetière Naturel

Îlot de nature en ville, pouvant participer, à ce titre, à la trame verte communale, à la biodiversité, et au cadre de vie.

Il est exclusivement destiné à l'inhumation en pleine terre.

La densité y est faible.

Le cahier des charges imposé aux familles est contraignant :

- urne biodégradable ou cercueil biodégradable, sans traitement;
- des vêtements en matière naturelle
- pas de soin de conservation des corps
- fleurissement naturel par des vivaces et en pleine terre
- pas de monument

Quéven - cimetière paysager



Nantes - cimetière paysager



Béré - Châteaubriant - cimetière paysager



Souchet - Niort - cimetière naturel



Cavurnes



Columbariums sur mesure, intégrés à un mur de clôture ou de séparation



...et répondra aux besoins liés à la crémation

Après crémation et si la dispersion n'est pas effectuée dans un espace public autorisé, 3 aménagements se présentent :

- le columbarium : urne installée dans un dispositif hors sol
- le jardin cinéraire = cavurne : urne installée dans un dispositif enterré
- l'espace de dispersion = jardin du souvenir : cendres répandues au sol, dans un dispositif au sol (cendrier) ou dans un monument commun.

...d'un espace en cimetière forestier

Espace vert intégral, le pré-verdissement en est un paramètre important pour impulser l'identité du lieu dès sa création. Pour autant, il est possible également de planter un arbre à la demande des familles après le dépôt d'une urne.

Les jardins de mémoire - Pluneret



Columbariums sur mesure, intégrés à un mur de clôture ou de séparation



Vasque à cendres



Jardins de dispersion minéral

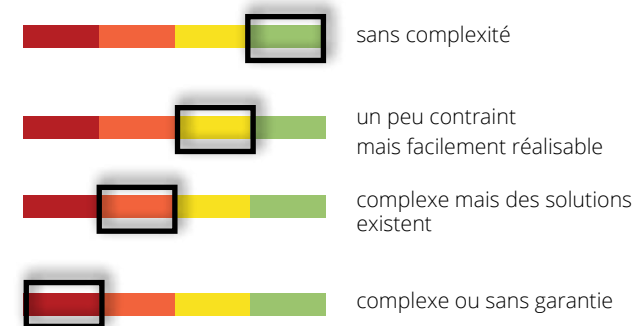


2.06 Trois secteurs évalués

Trois sites ont été retenus par la municipalité, en raison de leur potentiel non bâti. Ces trois secteurs ont donc fait l'objet d'un diagnostic exhaustif visant à identifier les atouts, potentialités et contraintes de chacun.



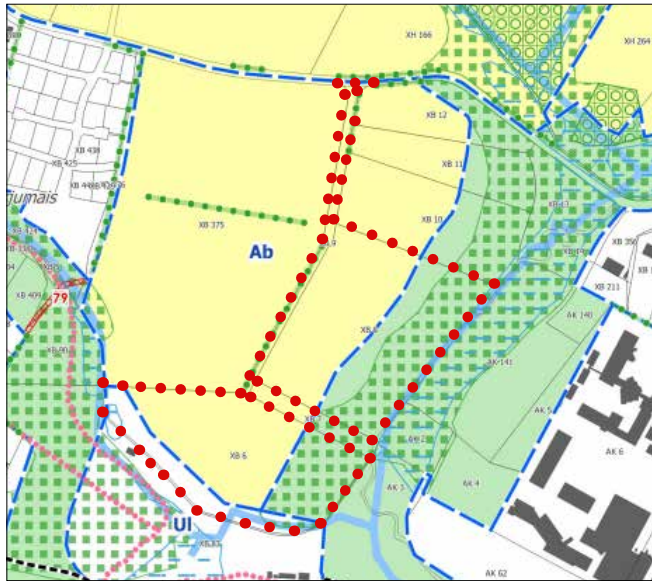
NB : pour chacune des thématiques abordées ci-après, un curseur présente une évaluation technique synthétique faite par le bureau d'études :



Source : Géoportail

2.07 Les règles d'urbanisme

LE GRAND CÉLAC



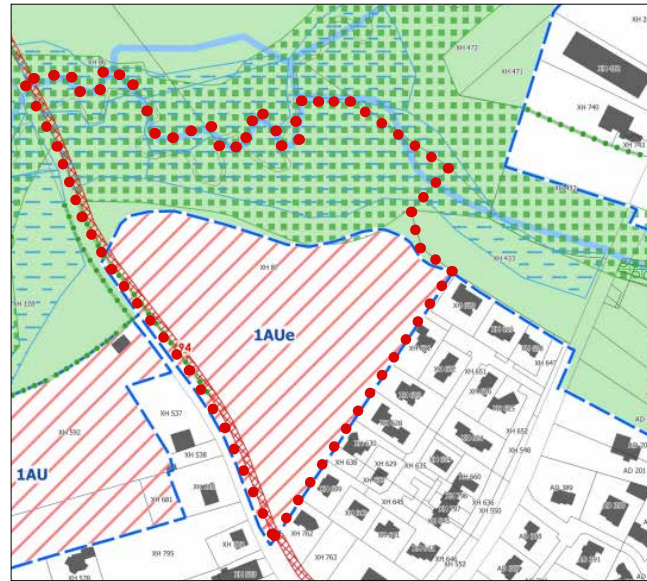
Source: Questembert Communauté - PLUi

Le zonage au document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal = PLUi) du Grand Célac permet de réaliser un cimetière, tant en zone A qu'en utilisant partie de la zone N si nécessaire, sous réserve de bonne intégration.

Le site ne se situant pas dans le périmètre aggloméré au sens de la définition de l'INSEE (coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions), sa réalisation relève d'une décision en Conseil Municipal.



KEROJONC



Le zonage au PLUi de Kerojonc permet de réaliser un cimetière.

Le site se situant dans le périmètre aggloméré au sens de la définition de l'INSEE, à moins de 35m des habitations et Questembert étant une commune urbaine (+ de 2000 habitants), le projet est soumis à autorisation préfectorale après délibération en Conseil Municipal, enquête publique et avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).



LA GRÉE AU ROC



Le zonage au PLUi de la Grée au Roc ne permet pas de réaliser un cimetière. Par conséquent, une procédure de révision du PLUi s'imposera.

Le site se situant dans le périmètre aggloméré au sens de la définition de l'INSEE, à moins de 35m des habitations et Questembert étant une commune urbaine (+ de 2000 habitants), le projet est soumis à autorisation préfectorale après délibération en Conseil Municipal, enquête publique et avis du CODERST.



2.08 La situation foncière

LE GRAND CÉLAC



Parcelles en vert : propriétés communales
 Parcelles en orange : parcelles privées portant porter une extension
 Parcelles en rouge : foncier privé à acquérir pour réaliser le cimetière

La commune est propriétaire de l'accès via un chemin d'exploitation, et de parcelles à cheval entre zonage A et zonage N.

Le périmètre opérationnel ne porte pas sur tout le foncier car une partie des terrains est sur coteau boisé, soit 4.2 ha, pour un foncier de 5,9 ha.

Une petite parcelle privée scinde le foncier communal.

Le site du Grand Célaç permet :

- une mise en oeuvre immédiate sur 4.2 ha,
- un potentiel d'extension de 9.2 ha maximum si acquisitions foncières complémentaires



KEROJONC



La commune n'est pas propriétaire du foncier, à cheval entre zonage A et zonage N.

Le périmètre opérationnel, sous réserve des acquisitions foncières, est de 2 ha pour un foncier de 3.5ha.

Le site de Keronjonc permet :

- une mise en oeuvre possible sur 2 ha
- aucun potentiel d'extension.



LA GRÉE AU ROC



La commune est propriétaire de l'accès au site et d'une parcelle de 4,2 ha.

Le périmètre opérationnel, en l'état des acquisitions foncières, est de 4.2 ha.

Le site de la Grée au Roc permet :

- une mise en oeuvre d'un potentiel de 4.2 ha à court terme si révision du PLUi
- et un potentiel d'extension de 3.9 ha si acquisitions foncières



2.09 Les conditions d'accès

LE GRAND CÉLAC



Le site du Grand Célac est distant du centre-ville de 1km400, soit environ 20mn à pied par trottoirs rue du Pont à tan jusqu'au panneau d'agglomération et la vallée du Tohon, par passerelle sur zone humide et partage de chaussée, la route étant particulièrement étroite et ce, malgré une limitation à 30km/h.

La distance, les dénivelés successifs (montée/descente) et la faiblesse des espaces piétons rendent son accessibilité piétonne, en l'état, complexe : l'accès PMR se fait exclusivement en voiture.

Le site dispose d'un accès assez visible et accessible (chemin d'exploitation), et présente une emprise suffisamment importante pour implanter une aire de stationnement.

La possible jonction avec le sentier des Popinettes et avec l'étang de Célac, à travers bois, l'inscrit dans le schéma de mobilités douces de la ville.



KEROJONC



Le site de Kerojonc est distant du centre-ville d'environ 900m, alternant trottoirs, accotement (avenue des Genêts) et marquage sur chaussée sommaire rue de la Croix de Kerojonc.

Les espaces traversés sont donc relativement confus, pouvant donner l'impression de longueur.

Le temps de trajet est de 15mn à pied pour une pente assez constante (6%).

La rue de la Croix de Kerojonc se trouve en contre-bas du site, encadrée par des talutages. Un accès d'exploitation existe, mais sa visibilité en reste restreinte compte-tenu de la faible largeur de la chaussée.

L'accès à vélo serait acceptable compte-tenu des dénivelés, mais le tracé des voies traversées n'intègre pas cet usage.

Si la situation dans le secteur permet de mutualiser une aire de stationnement avec les besoins résidentiels du quartier, l'emprise restreinte du site limitera de fait le parking.

Un emplacement réservé au PLUi pour la création d'un chemin piéton en arrière du talus planté permettra une liaison mixte piéton/cycles protégée jusqu'au bas de Bocaran.



LA GRÉE AU ROC



Le site de la Grée au Roc est distant du centre-ville d'environ 900m, exclusivement par trottoirs.

Cette distance représente un trajet de 15mn à pied avec des pentes relativement constantes (5% en moyenne).

En ligne presque droite par la rue de Cadoudal puis Beau Soleil, son identification est aisée.

L'accès par la rue de la Grée au Roc sera à aménager pour assurer la continuité piétonne jusqu'au site.

En agglomération, le site prend place en arrière-plan des dernières habitations, et permet la mise en oeuvre d'un bouclage piéton traversant le site pour se connecter au 16 de la rue Cadoudal via le sentier piéton longeant le ruisseau du Saint Eloi.

Le site est accessible facilement en voiture comme à pied ou à vélo (bien que non matérialisé, les accotements de la rue Cadoudal et surtout de Beau Soleil le rendent possible); avec cependant un point «dur» au droit du rétrécissement d'entrée de ville.

Compte-tenu de l'emprise du site, une aire de stationnement permettrait de connecter le sentier de Grande Randonnée du Pays Vannes-Lanvaux via le site, en entrée d'agglomération donc facilement identifiable.



2.10 La faisabilité géotechnique

LE GRAND CÉLAC

Des sondages du sous-sol ont été réalisés : la profondeur de creusement est de 3m maximum, et des essais de perméabilité ont été faits.

Compte tenu de la profondeur d'enfouissement des caveaux et des inhumations en pleine terre envisagées, les caveaux pourront être de 1 à 3 places.

Les inhumations en pleine terre seront possibles seulement dans les coins sud-ouest et nord-est de la parcelle.



13 : Localisation des secteurs présentant des difficultés au creusement au droit du site du Grand-Cézac (sources : Geomarmor, 2008 et C

KEROJONC

Une étude de sols a été réalisée en 2014, et des essais de perméabilité ont été réalisés.

D'après les conclusions du rapport le sol permet un creusement de fosses pour des caveaux 1 à 4 places et des inhumations en pleine terre sans difficultés particulières, sauf en aval et au Nord-est de la parcelle. La mise en place de caveaux 4 places est favorable.

Par contre, le sol moyennement perméable : la gestion des eaux pluviales sera plus consommatrice d'espace.



LA GRÉE AU ROC

Des sondages et des essais de perméabilité ont été réalisés.

Aucune arrivée d'eau n'a été observée, le sol caractérisé de drainant.

Compte tenu de la profondeur d'enfouissement des caveaux et des inhumations en pleine terre envisagées, le creusement de fosses pour des caveaux 1 à 4 places sera possible, ainsi que des inhumations en pleine terre, avec toutefois 2 zones à éviter situées plutôt dans la partie basse topographique de la parcelle.



12 : Localisation des secteurs présentant des difficultés au creusement au droit du site de la Grée-au-Roc (source : Calligée, 2022)



2.11 L'environnement naturel

LE GRAND CÉLAC



Paysage de plateau dominant, le site offre de belles vues sur le lointain comme sur la ville. Le coteau boisé crée une transition ombragée jusqu'à la rivière et l'étang. Sans végétation caractéristique offrant de l'ombrage, sa végétalisation devra être importante. L'accès sur chemin rural est accompagné de quelques arbres champêtres, protégés, à conforter compte-tenu de leur mauvais état.



KEROJONC



Paysage de plateau surplombant la vallée, le site est longé par des lotissements sur deux côtés. La haie bocagère longeant la rue de la Croix de Kerojonc est protégée, elle limite les covisibilités.

Site vallonné, la Grée au Roc s'éloigne des quelques habitations limitrophes en se situant en contre-bas. Sa plantation créera une forme de canopée dont le talweg devra être lisible, en direction des chemins creux le reliant au GR et à la ville.

LA GRÉE AU ROC



2.12 Le potentiel d'aménagement

Le principe d'aménagement repose sur l'accompagnement des courbes de niveaux, par légères strates d'allées répartissant de part et d'autres les espaces de sépultures (caveaux et cavurnes).
Le bâtiment d'accueil s'ouvre vers la vallée.
Des espaces publics hors sépultures structurent des respirations : bancs, espaces de cérémonie, reliant les allées de façon transversale.
Le parking est ouvert 24h/24 pour relier le réseaux de chemins.

- dans une commune urbaine
 - dans le périmètre de l'agglomération
 - à moins de 35m d'habitations
- = **Délibération Conseil Municipal**

Approche de programme :

- Périmètre utile : 23 500 m² - *potentiellement extensible*
- entre 590 et 805 places (selon le nombre de défunts par caveau)
- 100 places de stationnement mutualisables
- travaux connexes à prévoir : aménagement du chemin d'exploitation et réalisation de marches dans le coteau boisé vers l'étang de Célac.

Illustration de la gestion du chemin dans les bois jusqu'à l'étang de Célac

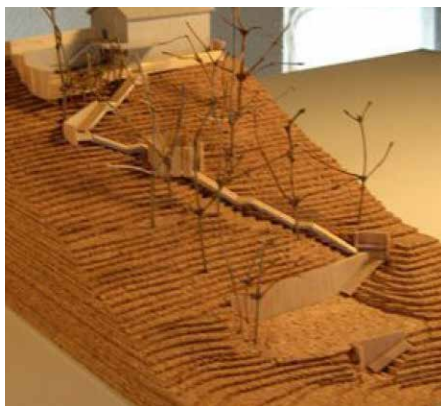


Illustration du traitement des allées, entre bande de béton et engazonnement



2.12 Le potentiel d'aménagement

Le principe d'aménagement repose sur une organisation organique du site par des allées ouvrant sur des secteurs traités de façon variées. Le bâtiment d'accueil façonne la perspective de l'entrée. Le pourtour bâti sera fortement végétalisé.

Une liaison piéton/cycles, partiellement sur platelage en bois, prendra naissance dans l'emprise à partir de l'entrée, en direction de Bocaran. La rue doit intégrer les usages piétons et cycles, dans une emprise restreinte : un chaucidou est proposé.

- ☑ dans une commune urbaine
- ☑ dans le périmètre de l'agglomération
- ☑ à moins de 35m d'habitations

= **Autorisation Préfectorale après enquête publique et avis CODERST**

Approche de programme :

- Périmètre utile : 21 000 m² - *non extensible*
- entre 475 et 1 345 places (selon le nombre de défunts par caveau)
- 40 places de stationnement
- travaux connexes à prévoir : rue de la Croix de Kerojonc jusqu'à l'avenue des Genêts, puis platelage bois en surplomb de la zone humide vers Bocaran.

Illustration des talutages plantés des alcôves

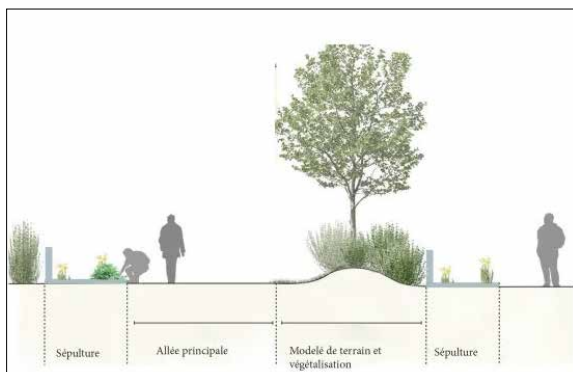


Illustration des jardins du souvenir



2.12 Le potentiel d'aménagement

LA GRÉE AU ROC

Le principe d'aménagement repose sur une organisation organique longeant les courbes de niveaux de part et d'autre de l'axe du vallon où seront recueillies les eaux pluviales en accompagnement de l'axe structurant. Le site présentant deux accès piétons, un préau et un bâtiment d'accueil sont envisagés. Les lisières avec l'habitat seront boisées, limitant les covisibilités.

- dans une commune urbaine
- dans le périmètre de l'agglomération
- à moins de 35m d'habitations

= **Autorisation Préfectorale après enquête publique et avis CODERST**

Approche de programme :

- Périmètre utile : 44 000 m² - *extensible*
- entre 910 et 2 050 places (selon le nombre de défunts par caveau)
- 80 places de stationnement - mutualisables
- travaux connexes à prévoir : restauration du «chemin Rochu» (sentier des Popinettes) en pas d'âne, passerelle bois en arrière du muret rue de Beausoleil



Illustration des talutages plantés des alcôves

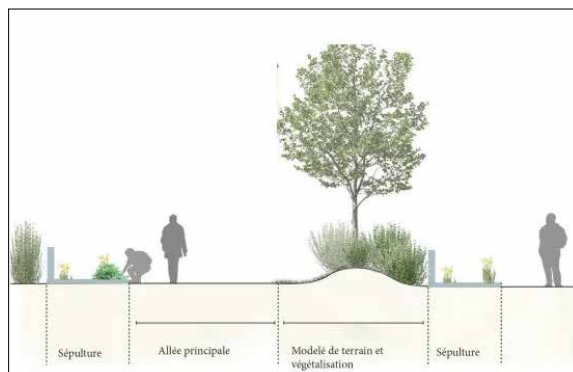


Illustration des jardins du souvenir



2.13 Bilan chiffré comparatif

	Le Grand Célac	Kerojonc	La Grée au Roc
CIMETIERE GLOBAL			
Montant total de l'opération y compris travaux pour la rendre accessible (en € HT)	2 100 000 €	2 433 330 €	2 500 000 €
Nombre de concessions minimum	590	475	910
Durée en années à raison de 18 concessions par an	33	26	51
Prix de revient par concession (en € HT)	3 559 €	5 123 €	2 747 €
PROJET 2023			
Montant opération tranche 1 (en € HT)	1 330 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €
Nombre de concessions minimum	310	232	333
Durée en années à raison de 18 concessions par an	17	13	19
Prix de revient par concession (en € HT)	4 290 €	5 733 €	3 994 €
ANNÉES SUIVANTES			
Montant opération tranche 2 (en € HT)	770 000 €	1 103 330 €	1 170 000 €
Nombre de concessions	280	243	577
Durée en années à raison de 18 concessions par an	16	14	32
Prix de revient par concession (en € HT)	2 750 €	4 540 €	2 028 €
Extensions possibles			
	OUI	NON	OUI
Foncier communal			
	OUI	NON	OUI
Mutualisation des investissements : zones de stationnement mutualisables avec d'autres fonctions			
	OUI	NON	OUI
Devenir possible du site			
	ESPACE AGRICOLE	HABITAT	ESPACE NATUREL

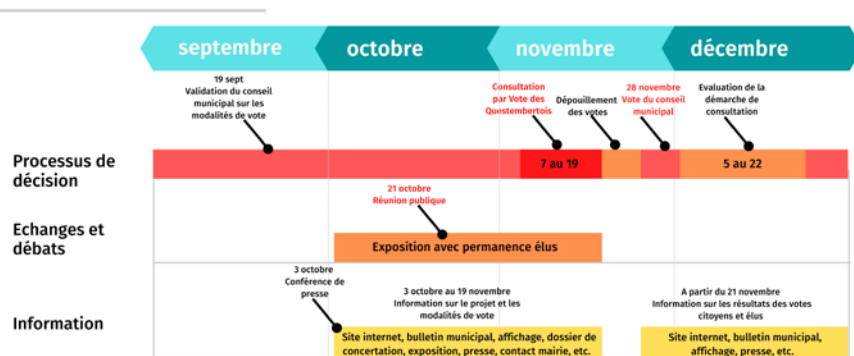
Le calendrier général de la consultation

Une période d'information et d'échange est ouverte à partir du 3 octobre afin d'explicitier et de discuter du projet global du cimetière et des études réalisées sur les 3 sites proposés.

La période de vote des Questembertois s'étendra sur 2 semaines du 7 au 19 novembre.

Enfin le processus de décision s'achèvera par le vote en conseil municipal du 28 novembre 2022.

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

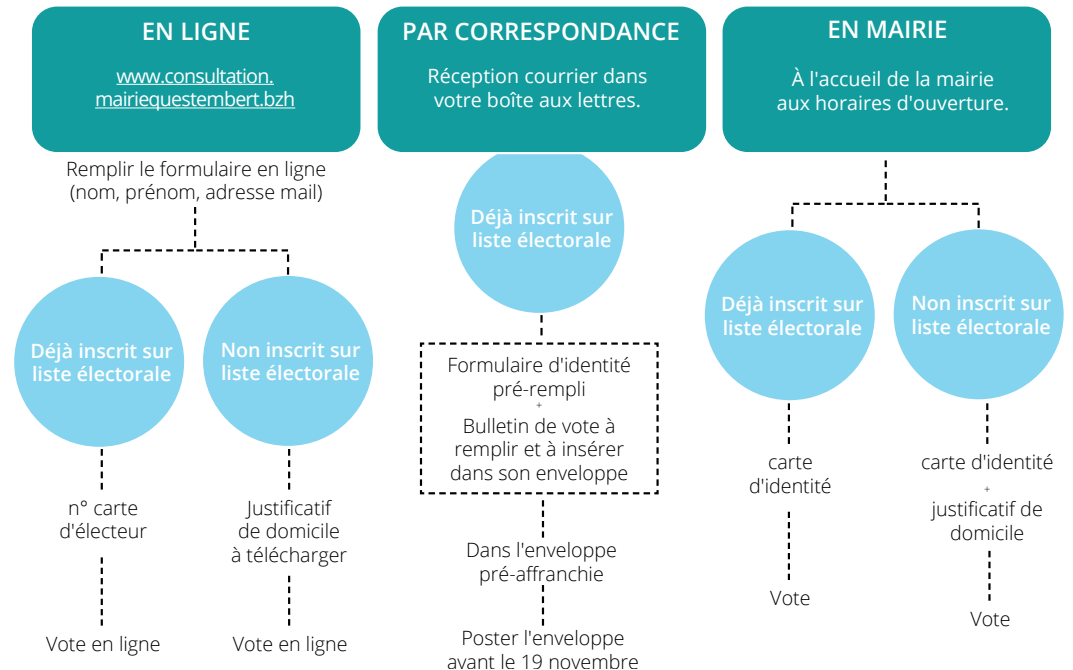


Les modalités du vote

Le vote est ouvert à l'ensemble des résidents de Questembert de plus de 18 ans, qu'ils soient déjà inscrits ou non sur les listes électorales. La mairie a souhaité ouvrir le maximum de possibilités pour rendre le vote accessible et simple au plus grand nombre.

Ainsi, trois modalités de vote seront mises à disposition des résidents, comme l'explique le schéma ci-dessous :

- Vote en ligne
- Vote par correspondance



- Vote à la mairie

Le dépouillement aura lieu dans la semaine du 21 au 25 novembre, avec assesseurs, de manière similaire à ce qui est mis en place pour les procédures de vote électorales nationales ou locales.

* Les justificatifs de domicile possibles sont les suivants :

- Quittance de loyer établie par un organisme officiel (non manuscrite)
- Facture électricité, gaz, eau (de moins de 3 mois), téléphone (box internet)
- Attestation d'assurance habitation
- Avis d'imposition, taxe d'habitation
- Bulletin de salaire ou attestation Pôle Emploi (de moins de 3 mois)
- Attestation de sécurité sociale
- Titre de pension mentionnant l'adresse
- Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)

La réunion publique

Une réunion publique est prévue le 21 octobre, en amont du vote, en présence de l'équipe municipale et du cabinet d'urbanisme Urbae qui l'accompagne pour la conception du projet.

Elle a pour objectif de présenter le projet et les sites soumis au vote. Ce sera le moment de venir poser vos questions sur le projet ainsi que sur les modalités soumis à la consultation et de faire part de vos remarques.

L'information du public

La volonté de la collectivité est de pouvoir informer et mobiliser un maximum de Questembertois afin de participer à cette consultation citoyenne qui concerne l'ensemble des habitants.

- Une page internet est mise en place sur le site de la mairie avec l'ensemble des documents d'information et les grandes étapes du projet et de cette consultation.
- Dossier de consultation : c'est un dossier qui sera disponible sur le site de la collectivité mais aussi en format papier en mairie. Il contient les principales informations sur le projet de cimetière et ses contraintes, sur les études comparatives réalisées sur les 3 sites proposés et sur les modalités de participation proposées aux Questembertois.
- Envoi postal : chaque personne inscrite sur les listes électorales de la commune recevra un courrier avec une brochure explicative de 4 pages et un kit pour effectuer un vote par correspondance.
- L'exposition avec permanence d'élus : elle sera disponible dans 3 lieux publics différents :
 - en mairie,
 - à la médiathèque,
 - sur la place de l'église

Elle permettra aux habitants de prendre connaissance du projet et des propositions de sites et de leurs caractéristiques. Les modalités de vote seront aussi expliquées. La présence des élus selon des horaires qui seront précisés sur le site internet permettront aux habitants de s'adresser directement à eux et de poser des questions.

- Bulletin de la commune : le bulletin à paraître le 26 septembre, comportera un dossier spécial cimetière qui reprend les informations produites dans le dossier de consultation. Ce bulletin est distribué dans l'ensemble des foyers de Questembert.
- Affichage public dans les bâtiments publics ainsi que dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet.
- Presse : une conférence de presse organisée afin d'informer largement les Questembertois à travers la presse locale
- Mise à disposition d'un contact téléphonique : 02.97.26.11.38 et d'un formulaire de contact sur le site internet pour répondre à vos questions. Votre interlocutrice sur le projet est Mme DANIEL.